

COLLECTIVITÉ : Hérault énergies

Tableau d'avancement au GRADE DE Technicien principal 1<sup>ère</sup> Classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C(1)

ANNÉE 2019

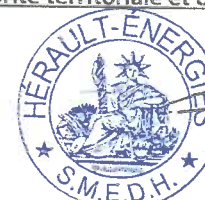
NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	<u>Gimenez Carole</u>	<u>Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe</u>	<u>B</u>	<u>Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe</u>	<u>1/4/19</u>

A Pezeras, le 31/07/19

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

Signature de l'autorité territoriale et cachet



Le Président

Jacques BICAUD

COLLECTIVITÉ : Hérault Energies

Tableau d'avancement au GRADE DE Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	TEIXEIRA ROSA	Adjoint technique	c	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> Classe	17/7/19

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Pezenas, le 31/07/19

Signature de l'autorité territoriale et cachet



J. Rigaud  
Jacques RIGAUD

COLLECTIVITÉ : Hérault Énergies

Tableau d'avancement au GRADE DE Redacteur Principal 2<sup>e</sup> Classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

~~CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C(1)~~

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	<u>Forre Valerie</u>	<u>Redacteur</u>	<u>B</u>	<u>Redacteur Principal 2<sup>e</sup> Classe</u>	<u>4 / 9 / 19</u>

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Perzenas, le 31/07/19

Signature de l'autorité territoriale et cachet Le Président



Jacques RIGAUD

Jacques RIGAUD

COLLECTIVITÉ : Hérault Energies

Tableau d'avancement au GRADE DE Technicien Principal 2<sup>e</sup> Classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	<u>Rimani Neuf</u>	<u>Technicien</u>	<u>B</u>	<u>Technicien Principal 2<sup>e</sup> Classe</u>	<u>12/9/19</u>

A Pezenas, le 31/07/19

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

Signature de l'autorité territoriale et cachet



Le Président

J. Goulet

COLLECTIVITÉ : Herault Energies

Tableau d'avancement au GRADE DE Adjoint administratif Principal 2<sup>e</sup> Classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	<u>PARET-SOLET Catherine</u>	<u>Adj Adm Territorial</u>	<u>C</u>	<u>Adj Adm Prime 2Cl</u>	<u>1/1/2019</u>

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Perzenas, le 31/07/19

Signature de l'autorité territoriale et cachet